

### Les infos depuis la rentrée de septembre :

Depuis le mois de juin, l'intersyndicale SUD-CGT demande à ce que des négociations soient réouvertes avec le Président quant à l'application du Ségur au Département. **L'intersyndicale SUD-CGT a toujours participé au dialogue, mais force est de constater qu'aucune discussion n'a pu s'engager sur le sujet depuis cet été.** Et quand les décisions sont contraires aux agent·es à SUD on s'exprime et on s'oppose. Et s'il le faut on se mobilise, on fait grève et on se rassemble !

Par courrier, et lors des rencontres dans le cadre des préavis de grève déposés pour les journées des 28 juin, 6 et 18 octobre, **nous avons porté nos revendications.** Elles sont identiques depuis le début de nos mobilisations :

- ▣► **le réexamen de la lecture qui est faite de l'accompagnement socio-éducatif,**
- ▣► **la revalorisation du RIFSEEP pour les personnels qui ne sont pas nommés dans les textes actuellement en vigueur (filiale administrative et Assfam)**

La réponse reste identique : la réouverture des discussions doit attendre la sortie du prochain décret qui est prévue avant la fin de l'année ! Monsieur CHENUT nous rappelle qu'il n'écrit pas les lois et qu'il les applique, ni plus, ni moins. **Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) s'est réuni le 26 octobre** dernier afin de soumettre, aux employeurs et aux représentants des agent·es, la proposition de ce *fameux décret* ! Notre Fédération qui est représentée dans cette instance, a décidé de s'abstenir, tout comme la CGT. La proposition de décret a recueilli un **avis favorable majoritaire, malgré l'abstention de 4 syndicats sur 6.** Nous vous communiquons (en recto) le contenu de l'intervention SUD lors du CSFPT, ainsi que le détail des votes.

### Ce qu'il faut retenir de ce futur décret :

Le décret va sortir rapidement, sans que les filières administratives et les Assfam ne soient ajoutées. Concernant l'interprétation du texte et la nécessité de clarifier la notion d'accompagnement socio-éducatif, **nous n'avons rien obtenu de plus que ce qui figure déjà dans le décret du mois d'avril dernier.** Ce que nous gagnons, c'est **l'obligation pour l'ensemble des collectivités à verser non plus une prime, mais un CTI.**

**Nous devons donc poursuivre la lutte pour que nos employeurs soient contraints par nos mobilisations à appliquer les textes de manière à respecter le sens du travail social.** Cela implique que tous les métiers nommés dans le décret se voient attribuer le CTI de 189€/mois et que les agent·es oubli·es dans le texte obtiennent des primes équivalentes en attendant de gagner le Ségur pour tou·te·s ! **Derrière un Ségur qui divise, nous déplorons un dispositif de protection de l'enfance à bout de souffle et un service public du social et du médico-social à la peine.**

Alors, parce que nous défendons un travail social et un service public fort, nous devons exiger :

- ▣► **Le Ségur pour tou·te·s, afin de préserver nos collectifs de travail déjà bien malmenés,**
- ▣► **Un plan d'urgence pour la protection de l'enfance qui est à bout de souffle,**
- ▣► **Des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins et la sanctuarisation des budgets alloués à la solidarité.**

Pour toutes ces raisons, **nous vous appelons à rejoindre la mobilisation locale qui se tiendra le mardi 29 novembre prochain à Rennes et partout en France.**

**MARDI 29 NOVEMBRE 2022**  
**Rassemblement à 12h30 devant le Tribunal**  
**judiciaire, 7 rue Pierre Abélard - RENNES**